



DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DE LA SAVOIE DU 9 /02/2016

Monsieur le Président,

Depuis deux ans, l'action ministérielle enregistre des reculs importants alors que la progression des situations de travail dégradées dans toutes les directions exigent des actes concrets et imminents.

Pour la DGFIP ce sont encore 2.130 emplois qui seront supprimés en 2016 , bien plus que les suppressions d'emplois de ces dernières années qui avaient déjà « saigné » les services.

En Savoie, ce sont 16 emplois qui sont supprimés, soit 2 fois plus qu'en 2015. Cette administration d'un Ministère non prioritaire paye encore et toujours un tribu extrêmement lourd aux politiques d'austérité gouvernementales. Les agents de la DGFIP représentent 6 % des effectifs de la Fonction Publique, mais doivent absorber 54 % des suppressions d'effectifs.

Pour la Douane, les 1.000 emplois supplémentaires annoncés par le Président de la République se sont résumés, par un tour de passe - passe comptable indigne de la part du Ministère à la création de 500 emplois sur deux ans essentiellement en Surveillance. Il aura fallu trois ans de lutte acharnée des douaniers, 2 attentats et 150 morts pour amener nos politiques à stopper l'hémorragie des effectifs (5000 douaniers en 10 ans) et pour allouer un minimum de crédit de fonctionnement. Ces crédits devraient être consacrés entre autre, à doter les unités de protections individuelles de dernière génération (gilets pare-balle) et de moyens de communications performants.

Malheureusement, la Direction Générale des Douanes s'entête dans sa politique de destruction à l'égard de la protection de nos concitoyens en maintenant son Projet Stratégique Douanier qui prévoit la suppression de « petits » bureaux, de « petites » brigades , recettes régionales entre autres.

Pour l'Interrégion des Douanes de Lyon, 38 emplois supplémentaires seront attribués en 2016, dont les 2/3 sur la seule Direction du Léman. Pour le reste des effectifs prévus, la répartition est inconnue à ce jour.

Le compte n'y est pas. Chaque jour, dans chaque service, à la DGFIP surtout, la dégradation des conditions de travail s'accélère pendant que la qualité de service régresse et que la charge de travail explose. Les agents sont à bout de souffle sous l'effet conjugué des suppressions d'emploi et des restructurations incessantes. Nous vous rappelons une fois de plus qu'en termes de santé et de sécurité, nous sommes en droit d'attendre des progrès importants de nos directions qui sont soumis à une obligation de résultat en la matière. Nous exigeons que les agents maltraités face aux réorganisations, restructurations, à la réforme territoriale soient respectés et disposent de tous les outils ministériels : consultation, avis et suivi des recommandations du CHSCT, mise à jour concertée du document unique, droit à l'expertise agréée, aux études ergonomiques.

Nous attirons également votre attention sur les mesures mises en place lors de la déclaration d'urgence dont la prolongation vient d'être décidée au-delà du 26 février et très certainement jusqu'à la tenue de l'Euro 2016 de Football en France. Une des mesures principales qui concernent les douaniers est le rétablissement des contrôles aux frontières et la tenue des Points de Passage Frontière (PPF), 24 heures sur 24. Pour notre direction, sont concernés les agents des brigades de Montmélian et Grenoble qui assurent les contrôles Schengen aux deux aéroports de Voglans et de St Etienne de St Geoirs.

Nous vous alertons sur le risque d'épuisement des personnels effectuant ces missions de contrôle sans les renforts de personnels adaptés.

Nous avons demandé à inscrire à l'ordre du jour de ce CHSCT un point concernant la création pour la DDFIP d'un pôle de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP) qui sera mis en place le 01/09/2016. Cette création concerne 18 agents de la Direction mais aussi de nombreux services (SIP, PCE, FI) sur 4 des plus gros sites de Savoie. Vous nous répondez qu'en l'état actuel, ce n'est pas finalisé notamment en matière immobilière. Nous sommes très étonnés que vous n'ayez aucun élément à nous fournir alors que cela fait trois ans que ce pôle est en expérimentation: Sur quels éléments vous êtes donc vous basé pour valider sa création en Comité Technique ?

Nous vous rappelons que l'article 57 du décret 82/453 du 28/05/1982 prévoit que le CHSCT doit être consulté sur tous les projets importants modifiant les conditions de vie au travail ou ayant des conséquences sur la santé et la sécurité des agents sur toute modification importante des postes de travail ou sur tout changement de l'organisation du travail. S'agissant de réorganisations des services, le Secrétariat général précise dans ses notes d'orientation l'importance de mesurer le plus en amont possible l'impact des projets sur la santé physique et mentale ainsi que sur les conditions de travail des personnels.

Nous refusons que vous preniez le CHSCT comme une chambre d'enregistrement dont vous n'avez que faire des avis.

Nous resterons très attentifs et vigilants au respect de vos obligations qui sera la condition essentielle et incontournable d'un dialogue social de qualité.

Pour Solidaires Finances

Pour la CGT Finances

Pour FO Finances